

Meurtre avec préméditation

Jamais aucun projet de loi sur le travail n'avait porté autant de mesures antisociales, de reculs pour les salariés et de cadeaux pour les patrons !

Le gouvernement avait certes temporisé au lendemain des manifs du 9, et reculé sur plusieurs points, en retouchant à la marge le texte sans remettre en cause l'esprit de cette loi.

Dans notre département, nous étions près de 1400 dans les rues de Cahors et Figeac, à dénoncer la permissivité de ce texte.

La manif de la CFDT du samedi 12 mars pour expliquer » l'inexplicable accord. a fait « plouf » ; en attendant la grande journée du **31 Mars**.

Il reste encore aujourd'hui 98 % de cet avant-projet de loi initial. Ceci reste toujours l'attaque la plus réactionnaire depuis un siècle contre le code du travail. Lequel a été conçu au fil du temps, ne l'oublions pas pour protéger les droits de l'homme dans l'entreprise, et non pour les subordonner au bon fonctionnement de ces entreprises.

Malgré les modifications annoncées par le premier ministre, cette réforme veut accentuer une nouvelle dose de flexibilité, qui va faciliter les licenciements. *Comme si le fait de licencier était le meilleur moyen pour embaucher ?*

Aucune étude n'a jamais réussi à démontrer un lien entre le rôle protecteur de la législation et le niveau du chômage. Même l'OCDE, qui durant les années 1990 fut l'un des grands promoteurs au niveau international sur la flexibilité de l'emploi, et de l'affaiblissement de la protection des salariés, a fini par conclure qu'il n'était pas possible d'établir un tel lien.

D'ailleurs de bons élèves de la flexibilité, comme l'Espagne & le Portugal, ont vus leur taux de chômage

monter en flèche. L'un des effets néfastes de la flexibilité, lorsqu'elle se traduit par un volant important d'emplois précaires, se traduit par un ajustement plus rapide du niveau de l'emploi à la baisse lors des récessions.

C'est aussi pour cela qu'ont été définies les durées légales du travail. Lorsqu'on nous parle de tri-annualisation du temps de travail, on doit pouvoir tout de même avoir droit à des congés pour se reposer. Nous sommes pour une majoration de 50 %, dès la première heure supplémentaire, et non de 10 % comme annoncé dans ce projet de loi.

Surtout lorsqu'on sait que l'équivalent de 600 000 emplois, représentant un milliard d'heures supplémentaires ne sont pas rémunérés.

Ne vaudrait-il pas mieux se pencher sur cette question, et une autre répartition du temps de travail, avec la semaine des 32H ?



Grippe aviaire :

Un virus qui tombe à point pour les élevages industriels

A force de vouloir augmenter la taille des élevages intensifs, le lobby agro-céréalier multiplie les risques sanitaires. Qu'importe ce n'est pas lui qui paiera la facture.

Le ministère de l'agriculture ayant décrété l'arrêt total de la reproduction des oies & des canards dans plus de 18 départements du Sud-Ouest, dont le notre jusqu'au 2 mai 2016, pour enrayer l'épidémie de grippe aviaire. Celui-ci doit impérativement poser le problème dans sa globalité et en tirer toutes les conclusions. Si l'on ne joue pas avec la santé publique, il convient de s'assurer de la complète efficacité d'une telle mesure. Vouloir éradiquer l'agent infectieux présentant un risque pandémique ne suffit pas, il s'agit aussi de rechercher les causes ayant favorisé sa contagion.

Question qui tue;

Comment en est-on arrivé là dans une filière qui se portait bien ? On sait que le virus sensible à la promiscuité se développe plus activement dans les élevages intensifs à forte concentration. Dont certains peuvent compter jusqu'à 15 000 volatiles.

Ceux où se fournissent les coopératives céréalières propriétaires de marques de Foie Gras Industriels vendus en grandes surfaces.

Des formes d'exploitation qu'il conviendrait de cibler en priorité, si l'on veut éviter que le fléau ne s'amplifie.

Intraitables sur le sacro-saint principe de précaution, les pouvoirs publics ne font pas de discernement entre petits éleveurs optant pour la vente directe et gros éleveurs liés aux industriels du Foie gras.

A l'exemple d'une ferme de Miers impacté en début d'année, ce fut sur la commune de Creysse où les autorités sanitaires procédèrent à l'abatage de 7600 canards après plusieurs analyses effectuées sur 45 canards.

Si ce n'est que les premiers vont rester sur le carreau, tandis que les autres se referont une santé.

Ceux qui n'y sont pour rien payeront pour ceux qui ont favorisé ce fléau !

Les industriels disposent en effet de stocks de dizaines de milliers de foie gras invendus mis à la congélation depuis 2014, dont un grand nombre importés des pays de l'Est, qui vont se retrouver seuls sur le marché quand l'élevage artisanal faute de production, ne pourra plus fournir.

Nous trouverons ces horreurs au rayon frais sous leur étiquetage habituel, avec la mention « Ne pas recongeler ».

Avis aux consommateurs, « c'est là qu'il faut être vigilant et se comporter de façon citoyenne pour venir en aide à la vraie agriculture, en n'achetant pas ses produits à l'origine de son malheur ! »

Si le ministère a débloqué 130 millions € pour aider la filière, le coût du manque à gagner pour les éleveurs frôle les 300 millions.

La première conséquence de cet arrêt d'activité signera la disparition de dizaines de petits élevages n'ayant pas de trésorerie assez solide pour pouvoir supporter six mois sans revenus.